



DOSSIER DE PRESSE

**CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LA PRÉSERVATION, LA RESTAURATION ET LA GESTION
DES CHAMPS D'EXPANSION DE CRUE ET DES ZONES HUMIDES (ZEC)**

LUNDI 14 JUIN 2021

« EPISEINE AU RÉGIME ZEC »,
JOURNÉE D'ANIMATION À CHAMESSON LE
30 SEPTEMBRE 2019 ►



La signature des conventions de partenariat entre la Chambre d'agriculture d'Île-de-France, de l'Aube, de l'Yonne, de la Haute-Marne, du Loiret, de la Côte d'Or et l'EPTB Seine Grands Lacs est une étape significative dans la construction de relations de qualité établies entre les signataires ; et plus largement entre le monde agricole et Seine Grands Lacs.

À mon arrivée à la Présidence de l'Établissement en 2012, ces deux mondes s'ignoraient, la défiance était mutuelle. Sur le bassin amont de la Seine, on entendait que l'EPTB inondait les champs pour protéger Paris ; à contrario nous nous contentions d'une idée de l'agriculteur pollueur qui sur-consomme la ressource en eau.

Convaincu qu'il n'y a pas de bonne gestion de cette ressource sans les solidarités amont/aval et urbain/rural, que mieux protéger les territoires de l'amont, c'est mieux protéger la zone dense francilienne ; l'EPTB a entrepris de se rapprocher de tous les acteurs et notamment des Chambres d'Agriculture.

Un travail de reconnaissance mutuelle a été réalisé. Chacun a explicité son travail, ses missions et contraintes. La transparence dans la gestion de nos ouvrages lors des crues et dans notre gestion courante a construit cette relation apaisée, utile pour **répondre aux défis du changement climatique**.

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'EPTB porte une action de « **préservation, restauration et gestion des Zones d'Expansion des Crues** » à laquelle sont associés Syndicats, EPCI, Epage et les Chambres d'Agriculture concernées. 5 territoires pilotes ont été choisis. Au mois de mars 2021, les élus de Seine grands Lacs ont octroyé à chacun de ces 5 territoires une aide financière pour faciliter la réalisation de projets exemplaires.

Avec la Chambre d'Agriculture d'Île-de-France, partie prenante de la dynamique énoncée, les intérêts sont réciproques. Ils se concrétisent par la **signature de cette convention de partenariat** et par une **réponse conjointe à un appel à projet au Pacte Vert Européen « restauration de la biodiversité et des services écosystémiques »**. Il s'agit de **se doter d'outils d'analyse des territoires dans la gestion des inondations et des étiages, de créer les conditions d'une agriculture résiliente et d'une dynamique collective**.

Travailler ensemble est une volonté partagée.



FRÉDÉRIC MOLOSSI

Président de l'EPTB Seine Grands Lacs
Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis



« EPISEINE AU RÉGIME ZEC »,
JOURNÉE D'ANIMATION À CHAMESSON
LE 30 SEPTEMBRE 2019 ▼►



1

2

3

INTRODUCTION	04
L'ACTION SUR LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES PORTÉE PAR L'EPTB SEINE GRANDS LACS	04
UN ANCRAGE TERRITORIAL FORT : 5 TERRITOIRES PILOTES PARTENAIRES DEPUIS 2019	06
Des territoires pilotes	06
Des actions	07
7 projets faisant l'objet d'une participation financière de l'EPTB Seine Grands Lacs' ...	08
LES CHAMBRES D'AGRICULTURE PARTENAIRES ESSENTIELS DE LA CO-CONSTRUCTION TERRITORIALE	09
Une convention entre l'EPTB Seine Grands Lacs, les chambres d'agriculture et les territoires pilotes	09
Une convention avec la chambre d'agriculture de région Île-de-France dans le cadre de l'action ZEC et de l'Observatoire des Terres Agricoles Inondées (OTAI)	09
Contacts	11

Partenaires :



Syndicat Mixte
de la Vanne et
de ses Affluents



Syndicat Mixte
Yonne Médian



INTRODUCTION

Le rapport sur l'hydrologie de la Seine de novembre 2016 remis au Premier ministre précise que la pluviométrie moyenne sur le bassin de la Seine est de 820 mm par an.

Cela représente un volume moyen annuel de précipitations de 36 milliards de mètres cubes d'eau sur le bassin amont de la Seine quand le volume de stockage des 4 lacs réservoirs s'élève à 805 millions de mètres cubes. Par ailleurs, le rapport estime que sur la base d'une hauteur d'eau de 1 mètre dans les vallées alluviales du bassin de la Seine, le volume stocké serait de 1,5 milliard de mètres cubes d'eau. Il précise également que les zones humides en bon état de fonctionnement ne représentent seulement que 2.6 % de la surface des corridors fluviaux soit seulement 214 km² sur les 65 000 km² du bassin versant de la Seine.

Fort de ce constat, l'Établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs s'est engagé à porter une action concernant les zones d'expansion des crues¹ (ZEC) du bassin amont de la Seine. Celle-ci émane de l'action 4.1.2 du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes (2014-2019) portée par l'EPTB Seine Grands Lacs, complétée par l'action 1.1 du contrat de partenariat signé entre l'EPTB Seine Grands Lacs et l'Agence de l'eau Seine-Normandie le 27 février 2018.

L'ACTION SUR LES ZONES D'EXPANSION DES CRUES PORTÉE PAR L'EPTB SEINE GRANDS LACS

L'action portée par l'EPTB Seine Grands Lacs intègre **deux volets** :

- **Identification, caractérisation et hiérarchisation**, sous système d'information géographique (SIG), des ZEC en fonction de leur volume de stockage, de leur potentiel de reconnexion avec le cours, des capacités des structures locales à mettre en œuvre des projets, etc. ;
- **Co-construction**, au sein de plusieurs territoires pilotes de référence, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, d'un projet de territoire pour la prévention des inondations autour de la valorisation des ZEC.

Le périmètre d'action de l'EPTB couvrant un bassin d'une superficie de 44 400 km², le développement d'un outil SIG a permis d'identifier des sous-bassins, territoires pilotes de référence, sur lesquels il a été proposé de concentrer l'animation territoriale.

Les projets menés par les opérateurs gémapiens (territoires pilotes) sont classés en fonction de la typologie suivante :

Les mesures de préservation (conservation) qui consistent à la mise en œuvre de stratégie de maîtrise foncière. Elles permettront de freiner voire stopper l'hémorragie de la perte continue du potentiel de rétention des eaux.

¹ Espace naturel ou aménagé où se répandent les eaux lors du débordement des cours d'eau dans leur lit majeur (source : <http://www.glossaire.eaufrance.fr/fr>)

Les actions d'optimisation (restauration/renaturation) qui s'inspirent du fonctionnement naturel des cours d'eau tout en prenant en compte les enjeux actuels.

Les actions d'aménagement qui consistent à créer des ouvrages structurants générant de la surinondation.

Pour chacun des projets, soit les usages sont préservés soit des propositions d'adaptation peuvent être faites. La Chambre d'Agriculture de région Île-de-France et les chambres d'agriculture locales ont ainsi un rôle prépondérant permettant d'éclairer l'action par l'analyse des pratiques existantes et par la réflexion sur la mise en place des filières résilientes à développer pour répondre aux enjeux du territoire. En effet, les travaux de restauration des zones d'expansion des crues peuvent nécessiter :

- d'évaluer les dommages évités sur la parcelle concernée et sur les zones à enjeux en aval ;
- d'adapter les productions agro-alimentaires des parcelles identifiées (**adaptation des pratiques et de l'occupation des sols = réduction de la vulnérabilité**),
- d'intégrer des productions agro-alimentaires dans les filières locales de transformation et de distribution (**analyse d'opportunité et du modèle économique des filières = faisabilité et fiabilité de la démarche**),
- de connaître les modalités de soutien et les mettre en œuvre pour une meilleure valorisation des filières (**mesures contractuelles pour la transformation et la distribution des productions = stabilité et fiabilité de la démarche**).

MESURE D'UNE ZEC À DIX-MONT AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND SÉNONAIS ▼



UN ANCRAGE TERRITORIAL FORT : 5 TERRITOIRES PILOTES PARTENAIRES DEPUIS 2019

Des territoires pilotes

Dès 2019, 5 territoires pilotes ont adhéré à la démarche ce qui a conduit à l'installation des 5 comités locaux réunissant l'ensemble des parties prenantes et qui sont le siège de la co-construction de projets territoriaux.

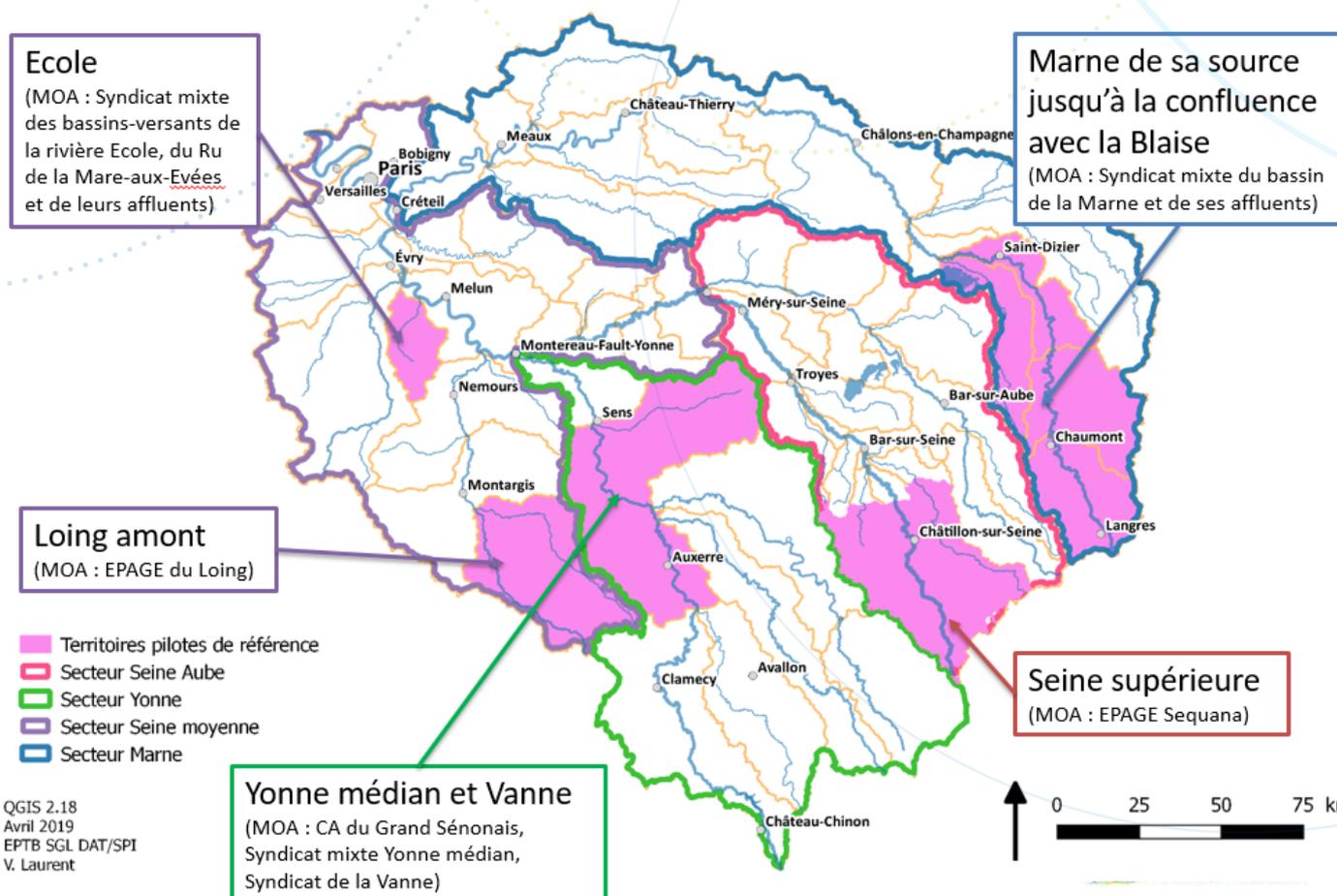
Ces territoires bénéficient de la part de l'EPTB Seine Grands Lacs d'un soutien en ingénierie technique et financière, en animation pour sensibiliser les acteurs locaux à la problématique des ZEC et du développement de l'outil SIG.



▲ INSTALLATION DU COMITÉ LOCAL VANNE & YONNE
27 MAI 2019

Les « autres » territoires (organismes ou collectivités) qui partagent ce besoin de réflexions/de méthodologie sur le sujet des ZEC sont également intégrés à la démarche par le biais d'un groupe de travail qui se réunit en général deux fois par an. L'objectif est d'associer l'ensemble des territoires volontaires à la dynamique collective, de démultiplier les actions potentielles et le partage d'expérience.

CARTE DE LOCALISATION DES TERRITOIRES PILOTES DE RÉFÉRENCE ▼



Des actions

Le travail de co-construction a débuté en partant de l'inventaire des projets existants (602 répertoriés dont 210 concernant les ZEC pour un montant total de 60 millions d'euros).

	Superficie en km ²	% surface / surface totale	Volume de stockage potentiel en M m ³	Nombre de projets recensés	Montant estimé des projets
EPAGE DU LOING	4 177	9,4 %	291	70	8,5 M €
EPAGE SEQUANA	2 203	5 %	128	36	4,1 M €
BASSIN VERSANT DE L'ECOLE	447	1 %	33	47	30 M €
BASSIN VERSANT DE LA VANNE ET DE L'YONNE MÉDIAN	2 550	5,7 %	314	8	0,7 M €
BASSIN VERSANT DE LA MARNE AMONT	3 112	7 %	152	48	18,1 M €
BASSIN VERSANT DE L'EPTB SGL	44 384	100 %	5 347		

▲ TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PROJETS RÉPERTORIÉS CONCERNANT LES ZEC, PAR TERRITOIRE PILOTE.

30 projets de territoires sont plus particulièrement suivis dans le cadre de l'action :

7 cahiers des charges ont été rédigés,

16 projets sont en cours (étude préalable ou analyse de faisabilité),

7 chantiers financés par l'EPTB Seine Grands Lacs sont programmés sur 2021,

1 chantier a été achevé en 2020.



▲ TRAVAUX DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE SUR LA RA-VINE DE ROSOY RÉALISÉS AU PRINTEMPS 2020 (COMMUNAU-TÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND SÉNONAIS)

7 projets faisant l'objet d'une participation financière de l'EPTB Seine Grands Lacs

L'EPTB Seine Grands Lacs apporte un soutien technique aux territoires pilotes ainsi qu'une contribution financière globale de 87 000 € pour la réalisation de 7 chantiers en 2021 qui permettront de stocker environ 100 000 m³ d'eau en cas de crue majeure.

Maître d'ouvrage	Enjeux	Projet	Début des travaux	Superficie concernée en ha	Volume potentiellement stockable en m ³	Aide EPTB Seine Grands Lacs
Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais	Agglomération de Sens	Travaux d'hydraulique douce à Fontaine-la-Gaillarde et Villiers-Louis (89)	juin 2021	3,123	15 000	12 000,00 €
Epage du Bassin du Loing	Agglomération de Montargis	Travaux de restauration de zones d'expansion de crue sur le Limetin	août 2021	1,5	10 500	9 000,00 €
SEMEA	Saint Germain sur Ecole	Création d'ouvrages de délestage de bief pour remobiliser les zones d'expansion de crues à Saint-Germain-sur-Ecole	septembre 2021	5,5	17 000	7 000,00 €
Epage Sequana	Bar-sur-Seine - Troyes	Restauration d'une ZEC au lieu-dit "Carré rouge" à Villars Sante-noge	septembre 2021	4	27 000	27 000,00 €
SMVA	Agglomération de Sens	Reconnexion du lit majeur de la Vanne à Foissy-sur-Vanne : restauration d'une zone d'expansion de crues	juin 2021	17	7 000	7 000,00 €
SMBMA	Agglomération de Saint Dizier	Création d'une Zone d'Expansion de Crues sur l'Ornel à Chancenay	juin 2021	5	20 000	20 000,00 €
SMBMA	Agglomérations de Vitry-le-François et Châlons-en-Champagne	Renaturation du lit mineur de la Blaise suite aux effacements des ouvrages de Was-sy et Brousseval : reconnexion du champs d'expansion des crues	juin 2021	1	5 000	5 000,00 €
			Totaux	37,12	101 500	87 000,00 €

PHOTO ▲ CRÉATION D'UNE ZEC SUR L'ORNEL À CHANCENAY

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE PARTENAIRES ESSENTIELS DE LA CO-CONSTRUCTION TERRITORIALE

Au-delà de leur rôle majeur lors des crues, les ZEC sont des espaces multifonctionnels qui contribuent également à :



la préservation de la biodiversité



la fertilité des sols



une épuration efficace de l'eau



la recharge de la nappe



la valorisation patrimoniale des fonds de vallée

L'installation des comités locaux en 2019 a favorisé l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire et notamment les chambres d'agriculture.

Une convention entre l'EPTB Seine Grands Lacs, les chambres d'agriculture et les territoires pilotes

Dans la mesure où l'EPTB Seine Grands Lacs, les territoires pilotes et les chambres d'agriculture poursuivent des objectifs communs sur le bassin amont de la Seine en matière de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, de préservation, de gestion et de restauration de la biodiversité, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, de prévention des inondations, de stockage, et d'adaptation au changement climatique, une convention de partenariat entre l'EPTB Seine Grands Lacs et les différents acteurs permettra d'organiser une mutualisation et un partage des savoir-faire notamment techniques dans les domaines suivants SIG, gestion de projets, communication et réflexion sur d'éventuels protocoles d'accords (financements).

Une convention avec la chambre d'agriculture de région Île-de-France dans le cadre de l'action ZEC et de l'Observatoire des Terres Agricoles Inondées (OTAI)

En complément, dans le cadre du projet initié par le préfet coordonnateur du Bassin Seine-Normandie, suite aux inondations de 2016 et 2018, la Chambre d'Agriculture de région Île-de-France (CARDIF) porte l'Observatoire des Terres Agricoles Inondées.

Cet observatoire a pour grands objectifs de :

1

Améliorer les connaissances concernant le fonctionnement des zones d'expansion des crues ainsi que l'exposition de la profession agricole au risque inondation en vue de nourrir les démarches de prévention des risques d'inondation portées par l'État et / ou les collectivités locales compétentes.

2

Acquérir des connaissances sur les terres inondées pendant un épisode de crue pour en suivre la progression et argumenter les demandes de « cas de force majeure » au titre de la PAC.

3

Contribuer à maintenir un usage agricole des terres inondables et ainsi limiter les surfaces soustraites à leur vocation agricole dans le cadre des créations d'ouvrages hydrauliques.

4

Définir une méthodologie et chiffrer les impacts des inondations sur les activités agricoles afin notamment d'alimenter les réflexions des collectivités sur les protocoles de sur-inondations.

Ainsi, l'EPTB Seine Grands Lacs et la CARIDF, dans leur intérêt réciproque à collaborer, se sont accordés sur les objectifs communs suivants :

- Se doter d'un outil d'analyse spatiale des territoires qui permet d'identifier finement les enjeux et les objectifs en lien avec la gestion des inondations voir des étiages ;
- Créer une dynamique collective de co-construction de projets de territoires mettant en évidence la synergie entre les pratiques culturelles et la gestion des inondations et des étiages ;
- Évaluer les dommages et les mesures d'accompagnement de résorption,
- Analyser les potentiels de mobilisation de la ressource en eau en rapport aux risques économiques et environnementaux sur les activités agricoles,
- Créer les conditions d'une agriculture résiliente en analysant la compatibilité, la faisabilité et la durabilité des modèles économiques des filières agricoles avec les enjeux liés à l'eau.

RESTAURATION DE LA FONCTIONNALITÉ D'UNE ZEC SUR LA RIVIÈRE ECOLE (SEMEA) ▼►



CONTACTS



WWW.RPCA.FR

Cathy BUBBE

c.bubbe@rpca.fr | 06 19 68 54 94

Clotilde DE ANGELIS

C.deangelis@rpca.fr | 06 14 81 84 86



SEINE GRANDS LACS

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

SEINEGRANDSLACS.FR

Direction de la Communication

Stéphanie PORRETTA

Directrice

stephanie.porretta@seinegrandslacs.fr

Direction de l'Appui aux territoires

Pascal GOUJARD

Directeur

pascal.goujard@seinegrandslacs.fr

Rédaction du dossier

Virginie LAURENT

**chargée de prévention des inondations
par la valorisation et la restauration des ZEC**

virginie.laurent@seinegrandslacs.fr

DOSSIER DE PRESSE

**CONVENTION DE PARTENARIAT
POUR LA PRÉSERVATION, LA RESTAURATION ET LA GESTION
DES CHAMPS D'EXPANSION DE CRUE ET DES ZONES HUMIDES (ZEC)
LUNDI 14 JUIN 2021**